

Avis
La **pauvreté**
des femmes
sur la Côte-Nord

Présenté par le

Regroupement des femmes de la Côte-Nord



regroupement
DES FEMMES
DE LA CÔTE-NORD

Aux partenaires régionaux de L'Alliance pour la solidarité et l'exclusion sociale sur la Côte-Nord

Contribution à la rédaction de ce document

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord a invité plusieurs groupes communautaires et organismes du milieu pour effectuer une consultation auprès des organismes du territoire.

Malgré les contraintes de temps et de distances, les organismes suivants étaient présents :

- Association pour la Protection des consommateurs Côte-Nord (APIC-CN)
- Association Québécoise pour la défense des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
- Association canadienne pour la santé mentale Côte-Nord (ACSM CN)
- Âtre de Sept-Îles
- Centre d'Action Bénévole Le Nordest, CAB
- Centre d'Aide et de Lutte Contre les Agressions à caractère Sexuel (CALACS) Lumière boréale
- Centre d'hébergement Tipinuaikan
- Centre de femmes de Forestville
- Centre de femmes l'Étincelle
- Centre femmes aux 4 vents
- Centre de Recherche et d'Information en Consommation (CRIC) Côte-Nord
- Des membres de groupes de femmes vivant une situation de pauvreté
- La Pointe du jour *CALACS Sept-Îles (Centre d'Aide et de Lutte Contre les Agressions à caractère Sexuel)
- La Ressource au féminin pluriel
- Le Transit
- Le Volet des femmes d'Aganish
- Maison des femmes de Baie-Comeau
- Maison des femmes de Sept-Îles
- Module d'Épanouissement à la Vie
- Rond-Point de Sept-Îles
- Une conseillère municipale de Port-Cartier
- Une organisatrice communautaire du CSSS de Port-Cartier
- Ville de Forestville
- Quelques autres groupes ont été rejoints par téléphone.

Rédaction : Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, Monique Turbide, coordonnatrice

Collaboration : Denise Fournier, coordonnatrice

Table des matières

Aux partenaires régionaux de L'Alliance pour la solidarité et l'exclusion sociale sur la Côte-Nord	1
Table des matières	3
Présentation du Regroupement des femmes de la Côte-Nord	4
Ce sont les femmes qui sont particulièrement touchées par la pauvreté	5
L'analyse différenciée selon les sexes	6
Définition de l'ADS	6
Pourquoi utiliser l'ADS ?	6
Quelques statistiques sur la pauvreté des femmes sur la Côte-Nord	8
Éducation des femmes et des filles	9
Famille, emploi et revenu	11
Conciliation famille, travail, étude, mode de vie	13
Habitation	13
Santé et services sociaux	14
Sécurité alimentaire	15
Exclusion sociale	16
Femmes âgées	17
Recommandations	18
Conclusion	20
Annexe 1	21

Présentation du Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) existe depuis 1984. Il est issu de la volonté des Nord-Côtières de se concerter et de se réseauter. C'est un organisme féministe et communautaire à vocation régionale. Depuis bientôt trente ans, par ses actions, il a contribué à :

- Défendre, soutenir et revendiquer les droits et libertés des femmes de la Côte-Nord ;
- Les sensibiliser et les outiller à leurs droits, obligations et responsabilités face aux différentes structures de la société ;
- Initier des actions à partir de l'expertise de ses membres ;
- Favoriser et créer un lieu d'échange et d'information entre les femmes de la Côte-Nord et privilégier la mise en commun de l'expertise de chacune ;
- Soutenir la concertation des femmes et des groupes de femmes des différents milieux ; travailler à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes,
- Pallier à l'éloignement des grands centres en assurant une représentation régionale et nationale des femmes de la Côte-Nord auprès des différents paliers gouvernementaux et mouvements nationaux des femmes ;
- Supporter les actions des groupes de femmes souhaitant mettre sur pied des projets d'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes de la Côte-Nord ;

Le RFCN est membre du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec et de la Fédération des femmes du Québec; il participe activement à leurs comités de travail.

Plus de 35 groupes, auxquels s'ajoutent individuellement près de 140 femmes sont membres du RFCN. Les groupes membres répartis sur l'ensemble du territoire nord-côtier rejoignent par leurs actions plus de 5 000 femmes.

Dans le cadre des travaux reliés au Plan régional pour la solidarité et l'exclusion sociale, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) vous interpelle aujourd'hui afin de vous livrer deux messages qu'il juge essentiel : les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté et l'analyse différenciée selon les sexes est un outil qui solidarise et qui inclut.

Ce sont les femmes qui sont particulièrement touchées par la pauvreté

Le gouvernement du Québec, dans sa Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, mentionne que le statut des femmes en emploi reste problématique : elles occupent encore, malgré des progrès, une gamme restreinte de métiers et de professions. Elles travaillent davantage à temps partiel ou ont des emplois précaires et leur revenu demeure inférieur à celui des hommes. Enfin, on constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté, ce risque étant encore plus élevé pour certains groupes de femmes vulnérables. (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006)

Parce que les femmes, il n'y a pas si longtemps encore, étaient confinées à la sphère privée du travail domestique non rémunéré, leur autonomie économique est encore fragile et elles ont encore du rattrapage à faire sur ce plan. La pauvreté des femmes s'explique aussi du fait qu'elles effectuent encore une grande part du travail non rémunéré, qu'elles travaillent dans des secteurs d'activités moins bien payés et que leur statut d'emploi est souvent précaire. De tous les employés au salaire minimum, 60% sont des femmes.¹

¹ Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008*, Vol. 4(1) in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20

L'analyse différenciée selon les sexes

Définition de l'ADS

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national.

L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'une politique, d'un programme ou d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet : l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation, le suivi.

Pourquoi utiliser l'ADS ?

Les statistiques démontrent que la pauvreté ne touche généralement pas les femmes et les hommes de la même façon. Il importe donc, pour lutter contre la pauvreté et d'intervenir de façon différenciée selon les sexes.

Afin d'être plus équitable, il faut, à chacune des étapes d'un projet ou d'un processus, se poser 2 questions : La situation est-elle la même chez les hommes que chez les femmes ? L'impact sera-t-il le même pour chacun des sexes ? Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait. (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine)²

L'ADS s'applique sur une démarche lorsque des femmes et des hommes sont concernés par un programme ou un projet, directement ou indirectement, ou

² Tiré du guide synthèse du CSF intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans les instances locales et régionales*, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007.

lorsque des enjeux d'égalité entre les sexes se posent. C'est indéniablement le cas en ce qui concerne l'inclusion et la solidarité sociale.

Dans ce contexte, le RFCN recommande l'utilisation de l'ADS afin de répartir plus adéquatement les ressources disponibles sur la Côte-Nord.

Le RFCN travaille au développement d'une société ayant des valeurs de justice, d'égalité, et de solidarité, une société où la richesse collective est équitablement répartie et sert à assurer un développement social et économique qui bénéficie à tous et toutes. En luttant ensemble contre la pauvreté des femmes, les changements seront bénéfiques à tous, tant aux hommes et qu'aux femmes de la Côte-Nord.

Quelques statistiques sur la pauvreté des femmes sur la Côte-Nord³

Les statistiques citées proviennent pour l'essentiel du portrait socioéconomique élaboré par le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA).

- En 2010, la région de la Côte-Nord compte 46 646 femmes (47 395 femmes en 2006). Les femmes représentent 48,8% de la population régionale, cette proportion est plus faible que celle de l'ensemble du Québec (50,4%).
- En 2010, 27,8 % de la population féminine a plus de 55 ans (soit 12 987 femmes).
- La population autochtone représente 12,2% de la population totale de la région de la Côte-Nord (1,1% pour l'ensemble du Québec), les femmes autochtones constituent 6,2 % de la population totale de la région (0,5% pour l'ensemble du Québec) et les femmes immigrantes, 0,5 %.
- Comme ailleurs au Québec, dans la région, la monoparentalité se vit au féminin : 76,5 % des familles monoparentales ont une mère comme cheffe de famille.
- Proportionnellement et quelque soit la catégorie d'âge, moins de femmes vivent seules dans la région de la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec. Contrairement à ce qui est généralement observé au Québec, les femmes de 15 ans et plus de la région sont proportionnellement moins nombreuses à vivre seules que les hommes du même âge (12,2 % des femmes comparativement à 15,1 % des hommes).
- Toutefois, les femmes de la région sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région à vivre seules lorsqu'elles sont âgées de 65 ans et

³ Seery, Annabelle (2011). *Portrait socioéconomique régional (statistiques) de la région de la Côte-Nord (région 09). Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Document produit pour le Réseau des Tables régionales de concertation des groupes de femmes du Québec, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA).*

plus. C'est le cas de 33,2 % des femmes de 65 ans et plus comparativement à 21,0 % des hommes du même âge.

Éducation des femmes et des filles

Le gouvernement du Québec, dans sa Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, mentionne que, pour améliorer l'autonomie économique des femmes, il importe de diversifier leurs choix de formation, d'encourager leur persévérance scolaire, de soutenir leur intégration et de favoriser leur maintien en emploi, de poursuivre les efforts afin de réduire les iniquités salariales, de soutenir les entrepreneures ainsi que de faire des gestes pour améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie. (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006)

- Plus d'une femme de 15 ans et plus sur trois n'a pas de diplôme dans la région de la Côte-Nord, alors que c'est une femme sur quatre dans l'ensemble du Québec.
- Seulement 9,1 % des femmes de 15 ans et plus détiennent un grade universitaire dans la région, alors que cette proportion s'élève à 16,4 % dans l'ensemble du Québec. Il est à noter que la situation est similaire pour les hommes de la région. Ainsi, ils sont proportionnellement plus nombreux à ne détenir aucun diplôme que leurs homologues de l'ensemble du Québec et moins nombreux à détenir un grade universitaire.
- Pour l'année 2007-2008, le taux de décrochage scolaire des filles dans la Côte-Nord est de 24,2 %. Il est plus bas que celui des garçons de la région qui est de 38,8 % mais il est plus élevé que celui des filles de l'ensemble du Québec (20,2 %).
- De l'année 1999-2000 à l'année 2007-2008, le taux de décrochage scolaire des filles de la région a augmenté de 5,5 points de pourcentage alors que celui des garçons a augmenté de 11,6 points pour la même période. Ces augmentations sont très supérieures à celles observées pour l'ensemble du Québec (augmentation de 2,6 points pour les filles et de 1,1 point pour les garçons).

Nous constatons que :

Les conséquences du décrochage chez les femmes sont plus importantes que chez les garçons. Les filles qui ont quitté l'école ne se trouvent pas toujours un emploi et celui-ci sera moins rémunérateur que les garçons. Elles se préparent donc à vivre une vie adulte et une retraite en situation de pauvreté;

Les organismes communautaires peuvent servir de tremplin pour inciter les filles et les femmes à retourner aux études pour avoir accès à des meilleurs emplois;

En région, les cours offerts dans les CEGEP ne sont pas très diversifiés. Les femmes choisissent moins les techniques qui offrent des perspectives d'emplois mieux rémunérés.

Famille, emploi et revenu

- Les femmes de la région ont un taux de syndicalisation de 40,5% comparativement à 57,1% pour les hommes.
- Les ghettos d'emplois féminins sont les mêmes dans la région que dans l'ensemble du Québec ; selon les données de l'année 2006, les mêmes 15 professions se retrouvent dans les listes des principaux emplois occupés par des femmes.
- Lorsque les femmes de la région de la Côte-Nord vivent seules ou sont mères de familles monoparentales, elles ont des taux d'emploi inférieurs à ceux de l'ensemble des Québécoises vivant la même situation. Le plus bas taux d'emploi est observé pour les femmes cheffes de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans.
- En 2006, les femmes de la région de la Côte-Nord sont plus de deux fois plus nombreuses que les hommes à consacrer 60 heures et plus pour les soins aux enfants, à consacrer 60 heures et plus aux travaux ménagers et 20 heures et plus aux soins à des personnes âgées.
- Le ratio de place en garderie subventionnée est plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec.
- Les femmes de la région Côte-Nord ont un revenu moyen total équivalent à 57,2 % de celui des hommes.
- Les femmes de la région ont un revenu moyen d'emploi équivalent à 56,6 % de celui des hommes, ce ratio est plus faible que celui de l'ensemble (68,6 %). Plus précisément, le revenu moyen d'emploi des femmes de la région est de 23 117 \$, comparativement à 40 808 \$ pour les hommes.
- En 2006, 5,9 % des femmes et 4,6 % des hommes vivent sous le seuil de faible revenu.
- La MRC de la Haute-Côte-Nord se distingue par le plus haut taux de femmes de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu (7,6 %) et celle des Sept-Rivières par le plus haut taux d'hommes vivant sous le seuil de faible revenu (5,6 %).

- En 2009, pour chaque tranche de 100\$ de revenus d'emploi, les femmes de la région ont reçu 35,40 \$ en transferts gouvernementaux, alors que ce montant s'élevait à 16,50 \$ pour les hommes. Selon les données de l'année 2009, en plus d'être davantage dépendantes des

transferts gouvernementaux que les hommes de leur région, les femmes de la Côte-Nord sont aussi plus dépendantes des transferts gouvernementaux que l'ensemble des Québécoises.

De telles statistiques nous démontrent sans aucun doute que les femmes font partie des groupes plus vulnérables et qu'elles risquent davantage de vivre des situations de pauvreté et d'exclusion. Les entraves à l'atteinte de la pleine autonomie économique des femmes sont multiples. Les femmes sont plus pauvres que les hommes parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré, à cause des secteurs d'activités dans lesquels elles travaillent, à cause du type d'emploi qu'elles occupent et à cause des revenus qu'elles touchent. La pauvreté des femmes les empêche de contribuer pleinement au développement de leur communauté. Il faut donc agir pour que cesse une telle situation.

Nous constatons que :

Actuellement, il y a de nombreux emplois sur la Côte-Nord surtout en usine et dans la construction, postes qui sont peu accessibles aux femmes. Même avec un plein emploi dans certaines MRC, la pauvreté ne diminue pas chez les femmes. Le travail dans les villes nordiques est peu accessible pour les femmes soutien de famille avec de jeunes enfants.

Pour les femmes et les filles, le fait de ne pas détenir de diplôme est plus problématique que pour les hommes, car elles obtiennent moins souvent un travail et celui-ci est moins rémunérateur.

Conciliation famille, travail, étude, mode de vie

Habitation

- Comme dans l'ensemble du Québec, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à être propriétaires et plus nombreuses à être locataires.
- Que les femmes vivent seules, en couple, ou qu'elles soient cheffes de famille monoparentale, le pourcentage d'entre elles qui consacrent 25 % et plus de leurs revenus pour se loger est toujours plus élevé que celui des hommes.
- Près de la moitié des ménages vivant en 2006 dans les HLM publics de la région sont des ménages composés d'ainés. De ce nombre, plus de la moitié sont des ménages composés de femmes seules.
- En 2006 dans la région, les personnes âgées sont aussi celles qui sont les plus nombreuses à être en attente d'une place en HLM publics.

Nous constatons que :

Les groupes consultés mentionnent que le prix des logements est beaucoup trop élevé et que certains édifices de loyers à prix modiques sont souvent désuets ou dans un état lamentable et en nombre insuffisant.

Santé et services sociaux

Le taux de femmes victimes de violence conjugale dans la région de la Côte-Nord (873,6 pour 100000) est beaucoup plus élevé que celui des hommes victimes des mêmes crimes dans la région.

Nous constatons que :

Malgré les impacts sociaux du Plan Nord, on ne retrouve pas d'augmentation d'effectifs dans le personnel hospitalier, ni dans le personnel dans les services sociaux, les services de police, alors que, le nombre de personnes vivant ou travaillant sur le territoire ne cesse d'augmenter;

Les organismes communautaires doivent faire face à des budgets déficients, conjuguer avec une hausse des problématiques;

Faute d'avoir accès à un médecin de famille, les urgences sont engorgées ;

Des places en garderies sont souvent réservées pour les compagnies, alors qu'il serait nécessaire d'en ajouter pour les femmes en situation de pauvreté et celles qui retournent aux études.

Sécurité alimentaire

Nous constatons que :

Les organismes communautaires qui offrent de la sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires sont sous-financés. Il faudrait des mesures favorisant l'accès des femmes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion au transport en commun telles que la prise en charge des frais de transport pour participer à des activités brisant l'isolement, des cuisines collectives, de la formation et de la recherche d'emploi.

Les programmes de cuisine, de nutrition, etc. dans le curriculum des études ont été retirés des programmes scolaires. De plus, il est difficile d'utiliser les infrastructures (des écoles ou autres) pour diminuer les coûts, ce qui pourrait permettre une maximisation des ressources.

Exclusion sociale

L'accès des femmes au marché du travail est un atout majeur pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Selon la plupart des études sur le sujet, parmi les principaux prédictors de la violence conjugale, on retrouve la défavorisation (définie comme la prise en compte, en plus de la pauvreté matérielle, des indicateurs qui, réunis, peuvent contribuer à rendre une personne plus vulnérable, tel le fait d'être seule, d'être séparée ou d'être chef de famille), les abus subis dans l'enfance, les problèmes de santé mentale et le fait de vivre dans un environnement violent.

Le fait de consacrer plus de 25 % de son revenu pour se loger a souvent comme conséquences d'accentuer la pauvreté, les problèmes de santé et l'exclusion sociale. Les femmes chefs de famille monoparentale sont particulièrement vulnérables;

Les difficultés associées aux petits milieux sont, entre autres, l'isolement, le manque de moyen de transport collectif, la difficulté d'accès aux ressources d'aide et d'urgence. La qualité du soutien social est souvent plus faible en milieu défavorisé. Il est pourtant un atout majeur pour lutter contre l'isolement et la violence conjugale;

L'éloignement des centres peut nuire à l'accès aux services de formation et de santé;

Les données de Statistique Canada indiquent que le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide est une fois et demie plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Dans l'est de la Côte-Nord, le taux d'avortement plus bas dans la région peut suggérer soit que les femmes de la région décident de mener leur grossesse à terme, soit qu'elles ont moins facilement accès aux services d'avortement, ou que la pression sociale ou religieuse est plus forte qu'ailleurs;

La qualité du soutien social est souvent plus faible en milieu défavorisé. Il est pourtant un atout majeur pour lutter contre l'isolement et la violence conjugale.⁴

⁴ Portrait statistique Égalité : Où en sommes-nous sur la Côte-Nord? Un regard sur la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, Conseil du statut de la femme, 2011

Femmes âgées

- En 2010, 66,8 % des personnes âgées de 90 ans et plus de la région sont des femmes (75,3 % dans l'ensemble du Québec).
- Dans la région de la Côte-Nord, en 2006, environ une femme âgée de 55 ans et plus sur quatre vit seule.
- Les femmes âgées vivant seules sont plus à risque d'exploitation et plus souvent isolées.

Recommandations

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à toutes les étapes du Plan régional pour la solidarité et l'inclusion sociale pour s'assurer de cibler les besoins et trouver les bonnes actions à poser;
- Travailler à ce que l'accès aux cours postsecondaires soit priorisé (faciliter l'accès aux prêts et bourses, permettre l'accès gratuit aux programmes de formation, créer des programmes travail études, maintenir les prestations d'aide lors d'un retour aux études, supporter financièrement un réseau de formation tant universitaire que postsecondaire adaptée à la réalité de chaque milieu (est et ouest) afin d'offrir une gamme de formations diversifiées;
- Soutenir adéquatement le financement des organismes communautaires qui font la promotion des formations pour des métiers non traditionnels ou offrent de la sensibilisation et le soutien des filles, particulièrement des « raccrocheuses », quant à la pertinence de choisir des cours menant à des emplois présentant de bonnes perspectives d'avenir ;
- Instaurer des mesures favorisant la réussite scolaire et professionnelle des jeunes filles en tenant compte de leurs besoins différenciés.
- Soutenir les femmes éloignées du marché du travail dans leur recherche et leur intégration en emploi ;
- Mettre en place des mesures favorisant la conciliation travail/famille/études adaptées aux besoins et réalités particulièrement des jeunes familles et des familles monoparentales, (transport, services de garde, accès au logement, sensibilisation des employeurEs, etc.) ;
- Appuyer les revendications pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent à court terme d'être considérées comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique ;
- Travailler à l'abolition des catégories à l'aide sociale ;
- Appuyer les demandes d'augmentation du salaire minimum avec indexation ;

- Favoriser la création de logements sociaux, appuyer les revendications pour préserver les programmes d'aide au logement, collaborer et favoriser l'ouverture aux différences de la société et aux nouvelles réalités en développant de nouveaux concepts dans les logements à loyers multiples, inciter les grandes compagnies à participer au financement de logement pour diminuer le « fly-in-fly-out », afin de contribuer à un plus grand sentiment d'appartenance à la région et serait bénéfique pour les familles et les communautés;
- Favoriser l'accès aux services et aux ressources par, entre autres, la promotion des ressources et des initiatives s'adressant aux femmes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion par des outils adaptés à leurs réalités (groupes de cuisines collectives, banques alimentaires, groupes d'achats dans tous les milieux, système des fonds de dépannage) ;
- Consulter systématiquement des femmes vivant en situation de pauvreté et différents acteurs et actrices travaillant auprès de celles-ci afin de réellement tenir compte de leurs réalités et de répondre à leurs besoins prioritaires;
- Développer et soutenir des soins de santé et de services sociaux adaptés aux besoins des femmes et qui leur sont spécifiquement destinés; s'assurer d'avoir les ressources et services adaptés aux besoins des femmes vivant des problématiques multiples et vivant en situation de pauvreté. Favoriser l'accès à un médecin de famille;
- Faciliter la création de postes de super infirmières ;
- Appuyer les revendications concernant la reconnaissance tant sociale qu'économique des familles monoparentales (majoritairement soutenues par des femmes) et des personnes non rémunérées offrant des soins (majoritairement des femmes) de même que développer des ressources locales pour les soutenir, car le temps alloué aux soins des personnes proches ne devrait pas être synonyme de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Il importe également d'assurer un appui financier adéquat pour l'expertise développée par les organismes œuvrant à améliorer les conditions de vie des femmes.

Conclusion

Le développement des différentes communautés nord-côtière ne peut se faire sans une étroite collaboration de tous, organismes, collectivités et individus. Il importe donc de créer un climat de confiance et permettre à chacun de participer la mise en place de mesures assurant des conditions de vie décentes et des rapports égalitaires.

Les organismes communautaires de même que les entreprises d'économie sociale jouent un rôle d'avant plan envers les personnes subissant la pauvreté et l'exclusion sociale. Il importe également de les soutenir adéquatement par le biais d'accès au soutien financier, incluant des salaires décents, de la formation, de l'équipement, etc. afin de leur permettre d'actualiser leurs missions respectives.

Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.⁵

⁵ (Charte des droits et libertés de la personne (Québec), articles 1 et 45)